

Appel humanitaire pour Benghazi

1) Nous, fils et filles de Benghazi, gardiens de la nation et de son unité, venant d'horizons divers et partageant le même but de sauver notre ville et sa population, nous unissons derrière cet Appel humanitaire. Nous adoptons solennellement cet Appel, et :

1. **Exprimons** notre profonde préoccupation quant aux souffrances endurées par la population de Benghazi au cours de ces dernières années durant lesquelles tous les aspects de la vie quotidienne ont été bouleversés, et durant lesquelles la majorité de la population a perdu ses biens, foyers, et par-dessus tout, ses êtres chers;
2. **Actons** que :
 - Plus de la moitié de la population de Benghazi a besoin de toute urgence d'une assistance humanitaire, particulièrement les femmes et les enfants, ainsi que les personnes ayant des besoins spécifiques;
 - Des milliers de personnes ont été déplacés à travers le pays et à l'étranger; les familles ne peuvent pas revenir chez elles à cause de la guerre, ou ont retrouvé leur maison inhabitable car endommagée, ou encore inaccessible à cause de mines et de munitions non explosées; des personnes vivent dans des conditions de précarité avancée et ont un besoin urgent d'assistance, notamment en matière de soins médicaux et d'abris;
3. **Soulignons** le droit de personnes déplacées à revenir dans leur ville et dans leur demeure le plus vite possible;
4. **Demandons** aux autorités libyennes compétentes d'entreprendre tous les efforts nécessaires pour faciliter la reconstruction de la ville et fournir une réparation des dommages causés aux civils qui ont été affectés par le conflit;
5. **Croyons** qu'il est crucial de fournir une éducation à tous les enfants et tous les jeunes de Benghazi si nous voulons éviter de perdre toute une génération;
6. **Demandons** que l'assistance humanitaire ne soit pas politisée et que tous les acteurs fournissent une assistance humanitaire sans discrimination et dans le respect du droit international humanitaire (DIH);
7. **Condamnons** les violations du DIH et des droits de l'Homme, particulièrement le ciblage des civils, des zones résidentielles, des infrastructures civiles vitales, *inter alia* les hôpitaux, les établissements scolaires, les centrales électriques; et,
8. **Nous engageons** à utiliser toute notre influence, dans le cadre de notre pouvoir et de ses limites, pour s'assurer que tous les aspects de cet Appel soient respectés.

2) Dans la limite de notre pouvoir et de notre influence, nous nous engageons et appelons tous les autres à :

1. **Respecter** le DIH et les droits de l'Homme, et à rester fidèles aux principes de l'Islam et aux valeurs de coexistence;
2. **Eviter** les dommages collatéraux provoqués par la guerre et les combats;
3. **Respecter** le rôle joué par le Croissant Rouge libyen, le Conseil municipal, les Comités chargés de la crise de Benghazi, et les autres organisations libyennes de la société civile dans l'acheminement de l'assistance humanitaire;

4. **Etablir** les conditions adéquates devant permettre l'acheminement en toute sécurité de l'assistance humanitaire à l'ensemble de la population civile, en accord avec le droit international humanitaire.
5. **Fournir** des garanties de sécurité aux travailleurs humanitaires ; et,
6. **Travailler** à la réalisation de la paix sociétale, basée sur la tolérance et conformément aux principes de l'Islam, qui rejette toutes les formes de radicalisme;
7. **Etablir** un système de justice transitionnelle adapté au contexte libyen qui aidera à panser les blessures des victimes du conflit, et facilitera la réconciliation sociale et un retour à la stabilité.

3) *En tant que citoyens de Benghazi, nous appelons les acteurs humanitaires internationaux à:*

1. **Fournir** une assistance humanitaire vitale sans condition préalable, discrimination ou délai;
2. **Augmenter et améliorer** l'assistance immédiate aux populations dans le besoin, y compris la restauration des réseaux d'électricité de la ville, le nettoyage des mines et des munitions non explosées devant permettre le retour des personnes déplacées en toute sécurité, la fourniture de soins médicaux à la population, et la fourniture d'une assistance urgente sous toutes ses formes aux personnes déplacées dans tout le pays;
3. **Travailler** dans toutes les zones affectées par des opérations militaires afin de mettre en place les conditions et les accords permettant de rendre effectif les termes de cet Appel ;
4. **Se coordonner** afin de répondre aux besoins humanitaires urgents; et,
5. **S'assurer** qu'une réponse urgente soit donnée à ces besoins vitaux.

Que Dieux protège Benghazi et ses enfants.